

L'ANNÉE EUROPÉENNE DU PATRIMOINE EN FRANCE

François Gondran

RÉSUMÉ La relecture des événements, expositions et colloques organisés en France lors de l'*Année européenne du patrimoine architectural* de 1975 (AEP A 1975) fait apparaître le dynamisme de cette initiative du Conseil de l'Europe. Cette période de l'histoire, 1975, apparaît en France et en Europe comme un moment charnière où l'administration des monuments historiques et des sites effectue un changement complet de sa doctrine de protection. La notion de patrimoine bouscule toutes les limites admises jusqu'alors et s'étend considérablement. À travers des extraits de discours des autorités, des conclusions de colloque, des comptes rendus d'expositions et le témoignage de collègues en activité cette année-là, il est possible de décrire cette petite « révolution française » du patrimoine. Le regretté commissaire général à l'AEP A 1975, Jean Salusse, s'émancipe de la doctrine officielle des monuments historiques et associe le grand public, les villes françaises et les associations culturelles, notamment celles qui organisent des festivals de musique. La réalisation par le ministre de la Culture Jean-Philippe Lecat de « l'année du patrimoine en France » en 1980 et l'institution des *journées du Patrimoine* en 1982 par son successeur Jack Lang vont poursuivre jusqu'à nos jours cette démarche d'ouverture culturelle tournée vers les citoyens.

1. INTRODUCTION, LE DISCOURS DU MINISTRE MICHEL GUY

Lors du comité des ministres européens du 21 octobre 1975 qui s'est tenu à Amsterdam, Michel Guy, secrétaire d'État à la Culture, proposait la ville historique comme le modèle du patrimoine intégré :

« [...] Puisse l'Europe s'inspirer de la fière devise, qui est celle d'un artisan plus que d'un bâtisseur, et d'un bâtisseur plus que d'un homme de guerre, et que la Maison de Nassau opposait à la mer, à l'ennemi et au temps, qui pourtant vient au bout de tout : JE MAINTIENDRAI ! Et ce qu'elle a à maintenir, puisse-t-elle, comme Amsterdam, le maintenir dans sa durable jeunesse et vivant. Exemplaïre devise, et exemplaïre Amsterdam. La ville est ici à l'image des hommes et à leur échelle. Elle les abrite et elle les exprime. Comme eux, elle se conquiert chaque jour sur l'eau, qui est depuis les Grecs, l'image même, et l'imminence quotidienne, du laisser-aller. Si beau qu'il soit, l'élément monumental ici est moins beau que cette patience sept fois centenaire, et s'effacerait presque au profit d'un trésor autrement rare et précieux, un tissu urbain exceptionnellement homogène et harmonieux. [...] Une des leçons du patrimoine intégré, c'est que si priorité absolue est toujours accordée aux monuments uniques qui sont l'orgueil de notre humanité, qu'ils soient aztèques, égyptiens ou européens, toutes dispositions sont et seront désormais prises pour sauvegarder des ensembles moins prestigieux, mais également irremplaçables et exemplaïres, et qui n'ont de sens que s'ils restent vivants. [...] Les peuples, au lendemain de la guerre, se demandaient avec angoisse quel avenir aurait leur présent. On leur a rendu espoir en les laissant affirmer qu'il y aurait, en tout cas, un avenir pour leur passé. Tel est le sens de cette Charte. Elle ne sauve pas seulement un patrimoine : sur ce patrimoine, elle fonde l'espoir de la concorde, et la présomption de la paix. [...] Partout en Europe on décide de sauver, de restaurer, de faire revivre le cœur des villes. En France même, à ma demande, cent maires ont décidé de sauver le centre de leurs villes, et cela ne se peut sans la coopération, et même l'incitation, des hommes qui la peuplent, et qui en font, pour eux-mêmes une question de vie ou de mort. Mais qu'est-ce que la ville ? La ville est l'intégration heureuse et accomplie de l'homme à la nature, de l'homme

social, de l'animal politique, avec ses mœurs, son idiome et s'il le faut ses idiotismes, ses intérêts et ses pratiques. Il est réconfortant que le sentiment d'une communauté européenne, si vivace, de toute façon, sur le plan de l'art et de la culture, se soit cristallisé un peu partout en Europe, et avec quelle vigilance, sur la défense du centre des villes. [...] Ces centres de villes sont beaux, non comme le serait un temple ou un objet, par un effet de l'art, ou par l'obéissance à quelque nombre. Ils sont beaux parce qu'ils sont aimés. Durablement, affectueusement aimés. [...] La ville a son langage. Le quartier a son accent. Tout ce qui vit a quelque chose à dire, et sa manière de le dire. Il faut savoir l'entendre. L'harmonie est à ce prix. Si l'Europe accepte et maintient, – Je maintiendrai ! – cette féconde diversité, si elle peut traduire toutes les expressions particulières dans le langage de la communauté, l'Europe, s'affirmant, aura trouvé son âme » (Guy 1975).

Ce discours du ministre de la Culture français prononcé à l'occasion de l'AÉPA 1975 est riche d'enseignement : il est, certes, subtilement imprégné de la tradition diplomatique française, dans sa courtoise attention pour le pays hôte. Sont mis en exergue la ville d'Amsterdam, avec son exquise urbanité et la devise du Royaume de Hollande, « Je maintiendrai ! », qui se prête si bien à l'esprit défensif des professionnels du patrimoine ! Il est aussi marqué par la volonté de construction de la communauté européenne, qui panse les plaies de la guerre et prône la diversité culturelle garante de la concorde des peuples. Mais plus encore, lorsqu'on le regarde à la lumière de l'histoire du patrimoine culturel, ce discours révèle un tournant majeur de la politique culturelle française.

2. LE CONTEXTE DES ANNÉES SOIXANTE

L'AÉPA 1975, trente ans après la guerre, il y a quarante ans, apparaît comme la cristallisation de réflexions, à travers lesquelles l'administration des monuments historiques, sous la pression de la société ambiante, effectue une mise à jour de ses missions.

Tout au long des troisième et quatrième républiques, le patrimoine culturel français a été administré par un secrétariat d'état aux Beaux-Arts, rattaché au ministère de l'Instruction Publique. En 1959, la cinquième République du Général de Gaulle crée un ministère des Affaires Culturelles. Ce nouveau ministère s'émancipe du monde de l'enseignement et, dirigé par un homme de lettres à la personnalité flamboyante, André Malraux, secoue les habitudes de la vieille administration des Beaux-Arts.

Le décret fondateur du 24 juillet 1959 dispose que « le ministre des Affaires culturelles a pour mission de rendre accessibles les œuvres capitales de l'humanité, et d'abord de la France, au plus grand nombre possible de Français ; d'assurer la plus vaste audience à notre patrimoine culturel et de favoriser la création des œuvres d'art et de l'esprit qui l'enrichissent » (Leniaud 2002).

Cette définition qui allie création et patrimoine, ouverture sur le monde et diffusion de la culture vers le plus grand nombre, témoigne encore d'une conception de la culture fondamentalement élitiste et centralisée. Ainsi, pour le patrimoine, l'application de cette politique se traduit par une loi-programme (Laurent 2003, 104) consacrée à la restauration de grands monuments, symboles d'excellence, comme Versailles et Fontainebleau. Ces grands monuments disposent de moyens accrus issus d'une planification (IV^e Plan) abondamment médiatisée. Le renouvellement des cadres de ce jeune ministère amène l'arrivée, aux côtés d'administrateurs coloniaux qui rentrent d'Afrique, de jeunes administrateurs civils issus de l'École Nationale d'Administration. Ceux-ci inventent plusieurs innovations considérables pour le patrimoine qui vont élargir le cercle des monuments historiques. Il s'agit de la politique des secteurs sauvegardés (1962), de la création de l'*Inventaire Général des richesses artistiques de la France* (1964) et de la réforme de la *Caisse Nationale des Monuments Historiques et des Sites* (1965). La loi sur les secteurs sauvegardés consacre l'idée que les centres historiques des villes, menacés par les idées radicales des ingénieurs et des urbanistes modernistes, sont un ensemble patrimonial majeur. Après une décennie d'expérimentations dans une quarantaine de villes et une analyse critique de ses résultats, comme celle du sociologue Claude Soucy qui développe une analyse sociale fine des processus de restauration immobilière dans les secteurs

sauvegardés (Soucy 1974), cette politique connaîtra un renouveau important après 1975 (Laurent 2003), supporté fortement par le ministre Michel Guy.

La création le 4 mars 1964 de l'Inventaire Général, sous la direction de l'historien André Chastel (Balsamo 1994), constitue un élargissement considérable de la notion de patrimoine. Cette administration de mission entend, canton par canton, une description exhaustive des richesses artistiques de la France. Elle conduit une remarquable activité éditoriale et met en place une méthodologie d'analyse du patrimoine. Toutefois, dix ans après sa création, il apparaît clairement que la réalisation de son ambition de couvrir le territoire national est contradictoire avec la précision de son approche méthodologique. Son absence de coordination avec les conservations régionales des bâtiments de France est critiquée. Par contre, elle est supportée par de nombreux élus locaux et par l'Université qui bénéficie de ce formidable vecteur de recherches dans le domaine de l'Histoire de l'Art. La *Caisse Nationale des Monuments Historiques et des Sites* (CNMHS), créée en 1914 pour pouvoir recevoir des legs et les consacrer à la restauration des monuments en péril, puis autorisée en 1921 à percevoir des droits d'entrée dans les monuments de l'État, voit son organisation et ses moyens renforcés par un décret du 30 juin 1965 (Laurent 2003). La démocratisation culturelle projetée par le ministre trouve ainsi sa concrétisation dans ce vénérable établissement avec, pour priorités, l'animation et la réutilisation des monuments historiques. Sa revue, *Les Monuments Historiques de la France*, constitue dès lors le média privilégié de la direction de l'architecture.

3. L'ÉVÈNEMENT (1974, 1975, 1976)

C'est ainsi qu'en 1974 le directeur de la CNMHS, Jean Salusse, brillant administrateur du ministère de la Culture issu du Conseil d'État, est nommé commissaire général pour l'APAE 1975 (Chabanis et Malécot 1978). Il choisit tout naturellement de présenter le programme des manifestations de l'année européenne en France dans l'éditorial de la revue *Les Monuments Historiques de la France*. Jean Salusse étant par ailleurs secrétaire général de la section française du conseil international des monuments et des sites (ICOMOS France), il peut coordonner une petite équipe de communicants¹ qui élabore avec les experts d'ICOMOS un programme d'expositions et de colloques exceptionnel. Au ministère, dès 1973, c'est un autre jeune administrateur issu de l'ENA, Jean Fosseyeux,² qui est chargé de la mission de coordonner les relations avec les autres administrations de l'État et avec les conservations régionales des bâtiments de France. «L'action en faveur du patrimoine architectural de notre pays, mais aussi de tous les pays d'Europe liés ensemble par une même civilisation, [...] réclame l'action coordonnée de tous et doit concerner non seulement les convaincus et les spécialistes mais, comme le dit si bien l'appel qui nous a été lancé, l'ensemble des populations européennes. En ce sens, les entreprises doivent être multipliées et diversifiées dans trois directions:

- l'information et la sensibilisation du public le plus large possible doivent être accrues;
- la réflexion sur la portée et la signification de la conservation du patrimoine architectural doit être intensifiée et si besoin est, donner lieu à des discussions élargies;
- la promotion des résultats acquis et des réalités existantes doit être entreprise et développée» (Salusse 1974a).

Ce programme d'actions formait un condensé des idées que Jean Salusse avait développées depuis sa nomination en 1967 à la CNMHS, avec ses collègues Jacques Rigaud, directeur de cabinet du ministre et Alain Baquet, directeur de l'Architecture, et au sein des réunions internationales d'ICOMOS: En créant l'*Association des villes d'Art et d'Histoire*, Jean Salusse se fait le chantre de l'ouverture des monuments historiques aux non-spécialistes, élus locaux, touristes et habitants des villes historiques. Il invente les centres culturels de rencontre, ces lieux de création et de partage culturel installés dans des monuments historiques. Il supporte la vogue des festivals, à la suite de l'expérience de Jean Vilar à Avignon, pour l'art lyrique et la musique baroque. Pour mieux faire connaître le patrimoine et la musique,³ il s'attache à réali-

ser des partenariats avec les administrations du tourisme, de l'aménagement du territoire, de l'éducation et auprès des régions, rompant ainsi avec la conception centralisatrice de l'administration de l'État. L'AEPA 1975 met en place ces nombreux partenariats avec deux fils conducteurs : la diffusion de l'idée de patrimoine vers un large public et l'approfondissement de la réflexion théorique pluridisciplinaire des acteurs du patrimoine.

Dès 1973, fut imaginée l'organisation d'un concours entre toutes les communes françaises qui, dans chaque région, sont invitées à présenter leur patrimoine. Ce concours permettait de démultiplier les manifestations et initiatives en mobilisant les élus locaux et les associations pour une grande cause internationale, déclinée en toute liberté au niveau local. Une grande exposition réunit à Paris, dans la salle des gens d'armes de la Conciergerie, du 21 janvier au 6 avril 1975, un florilège de ce concours (fig. 1). Cette exposition fut ensuite présentée à Mons, en Belgique, puis à Lille, Angers, Fontevraud, Nancy, Pont-à-Mousson, Reims et Arc-et-Senans.⁴ La



Fig. 1: Exposition en 1975 dans la Conciergerie à Paris (archive F. Gondran)

lecture des villes lauréates montre la variété du patrimoine des villes de France. On retrouve dans le palmarès des capitales régionales comme Strasbourg, Caen, Rouen, Châlons-sur-Marne, Lille, Toulouse, Limoges, Nantes ; des villes moyennes comme Annecy, Compiègne, Bar-le-Duc, Chartres, Auxerre, Le Puy ; mais aussi des villages comme Castelmoron-d'Albret en Aquitaine, Guerlesquin en Bretagne, Pesmes en Franche-Comté, Villefranche-de-Conflent en Languedoc-Roussillon, Talmont en Poitou-Charentes, Vaison-la-Romaine en Provence (Salusse 1974b). L'exposition de la Conciergerie comprend les vingt villes précitées, cinquante-huit autres villes dont les expositions ont été distinguées et un focus sur trois secteurs sauvegardés exemplaires, Sarlat (Sarradet et Secret 1975), Rouen (fig. 2) et Colmar et sur le village de Conques (Fau 1975) (fig. 3).

D'autres concours furent initiés, dont le concours européen des « réalisations particulièrement réussies en matière de protection, restauration, aménagement, de mise en valeur et d'animation des monuments et ensembles architecturaux », et celui du ministère de l'Équipement, « projets d'amélioration de l'environnement urbain ». Les villes de Lille, Poitiers, Bonneval-sur-Arc, Saint-Émilion, Troyes, Montpellier et Besançon furent parmi les lauréats présentés à Amsterdam. De mai à juillet 1975, la CNMHS organise une prestigieuse exposition sur Andrea Palladio, avec l'aide de l'Italie. L'œuvre du grand architecte de la Renaissance italienne est exposée à la Sorbonne, avec des maquettes réalisées par l'Institut A. Palladio de Vicence, tandis qu'un ensemble de recherches sur l'influence de Palladio dans l'architecture française est rassemblé à l'Hôtel de Sully (Chastel et al. 1975). Cette exposition est un sujet européen consacré à l'architecte italien le plus étudié à l'étranger, mais aussi un sujet français peu connu jusque-là. Ce volet de l'exposition sur l'influence palladienne en France a été rendu possible grâce aux travaux de l'Inventaire Général. Les nombreux exemples présentés de la région de Bordeaux proviennent par exemple des campagnes menées par Jean-Claude Lasserre, le secrétaire régional de l'Inventaire en Aquitaine. On notera que la protection au titre des monuments historiques d'édifices néo-classiques, inspirés des modèles palladiens est encore très lacunaire en 1975. Une autre exposition, proposée par le service de la Création architecturale, évoque l'architecture de l'âge industriel dans la région parisienne. Cette exposition est mise en œuvre par l'Atelier d'Urbanisme et d'Architecture de Paul Chemetov et Jacques Kalisz. Elle présente un domaine de l'architecture alors reconnu dans les pays anglo-saxons mais très peu en France. Sa

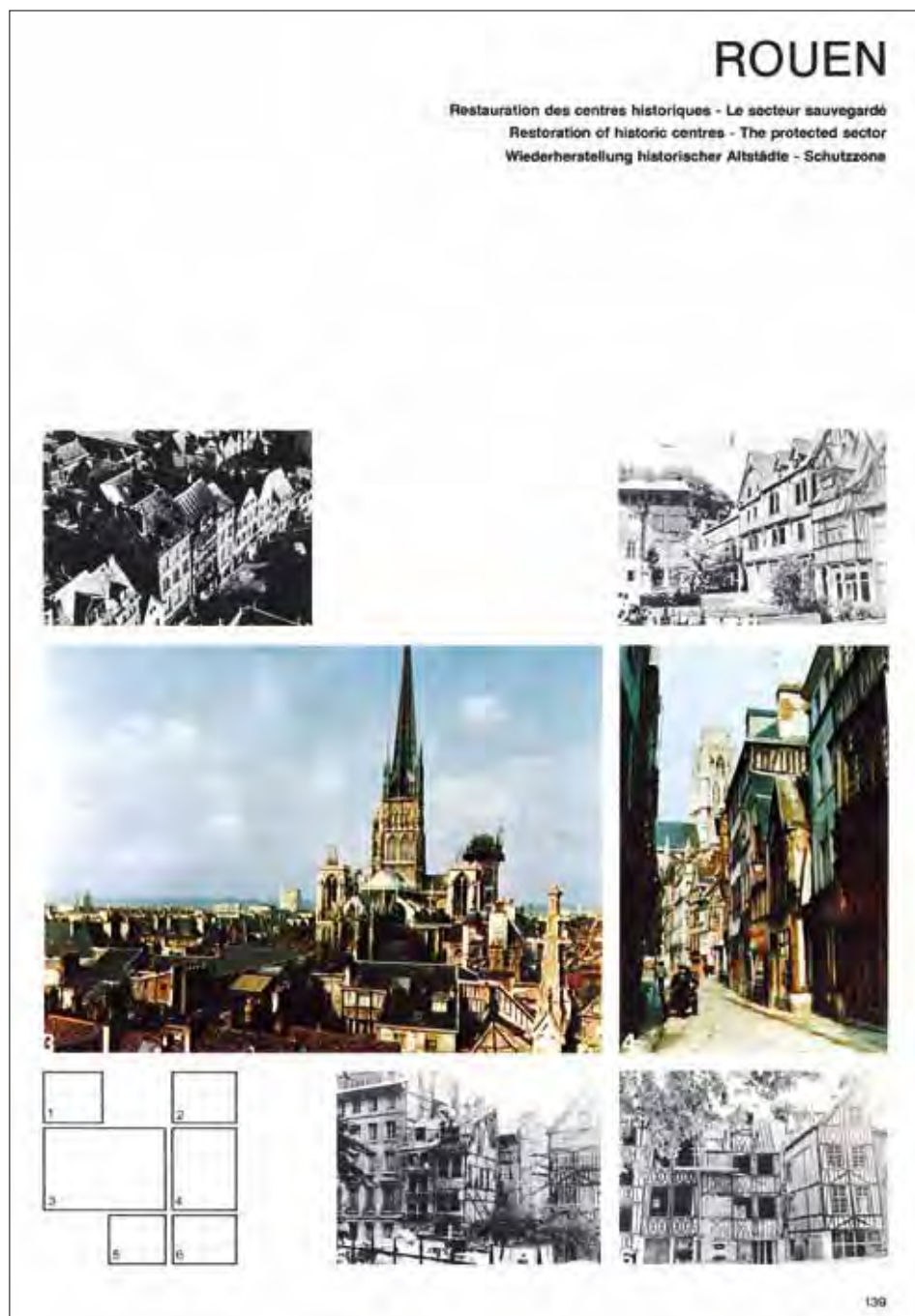


Fig. 2: Rouen – *Restauration des centres historiques – Le secteur sauvegardé*, Exposition *Un Avenir pour Notre Passé* 1975. Légende: « Le centre historique a été sévèrement bombardé et endommagé pendant la dernière guerre. Pour sauver et réinsérer dignement les quartiers épargnés, un secteur sauvegardé a été créé dès le 4 septembre 1964, peu de temps après la promulgation de la Loi Malraux. A l'intérieur même de ce secteur, la municipalité a établi une zone de voies pédonnières qui va s'agrandissant au fur et à mesure des travaux de réhabilitation du centre ancien (Ministère de la Culture française 1977, 138, 139)

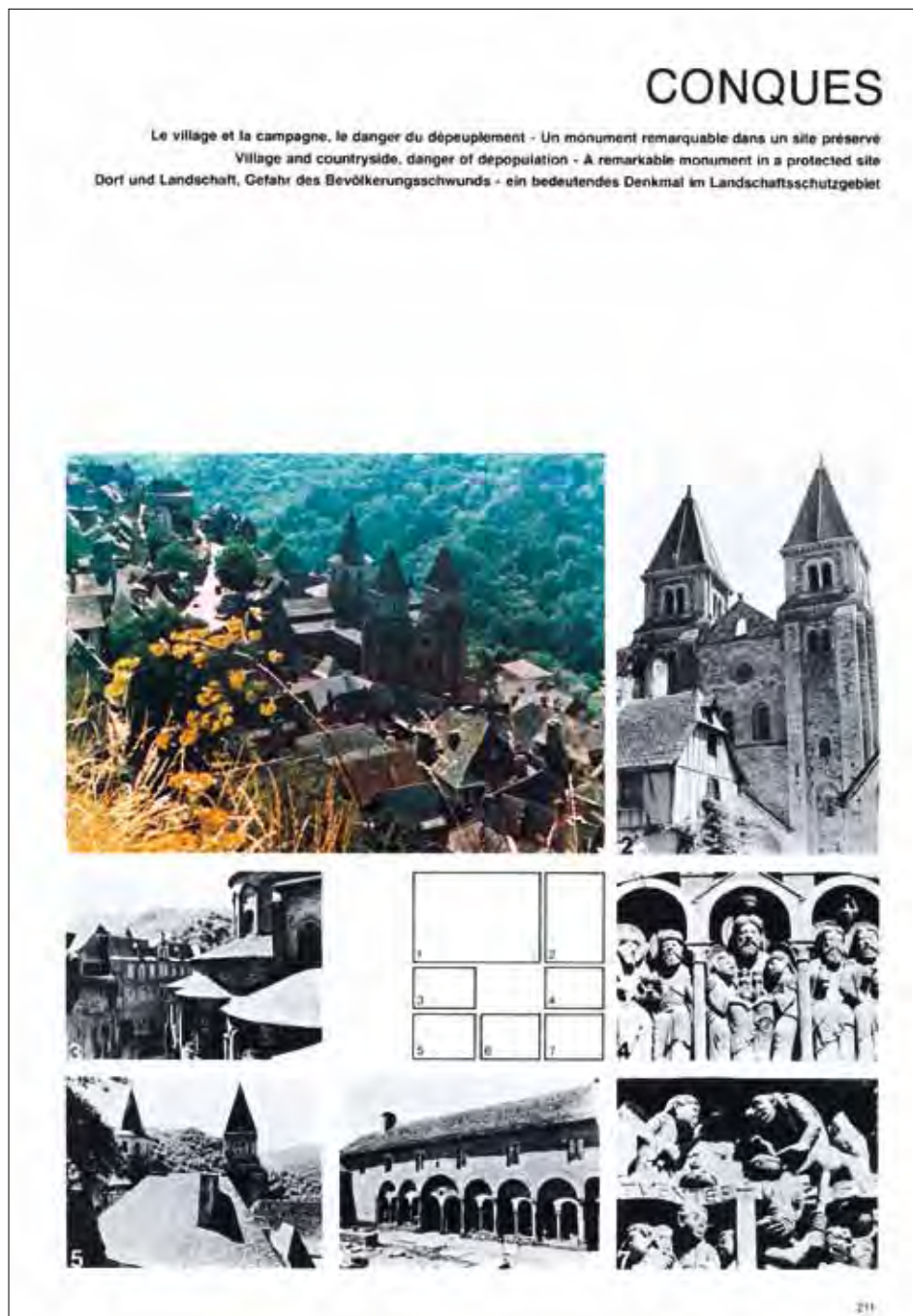


Fig. 3: Conques – *Le village et la campagne, le danger du dépeuplement – Un monument remarquable dans un site préservé*, Exposition *Un Avenir pour Notre Passé* 1975 (Ministère de la Culture française 1977, 211)



Fig. 4: Timbres commémoratifs de l'Année européenne du Patrimoine de 1975 en France, exemple de Strasbourg (Archives privées de Ernst-Rainer Hönes)

présentation comprend un volet polémique qui évoque les anciennes halles de Baltard, qui viennent d'être démolies malgré la mobilisation de nombreux architectes et historiens d'art. Une autre polémique sur le patrimoine industriel, la Gare d'Orsay (Laurent 2003), vient de connaître une issue heureuse grâce à la clairvoyance du ministre Jacques Duhamel, confirmée par le président Giscard d'Estaing. Cette exposition et la décision d'installer un musée dans la gare d'Orsay sont révélatrices de l'extension de la notion de patrimoine architectural.

La dimension régionale de cet événement européen est particulièrement significative. Cela se retrouve dans la composition du *Comité National Français de l'AEPA 1975* où sont présents quatre présidents de conseils généraux et cinq maires : ceux de Bordeaux, Lyon, Montpellier, Rouen et Sarlat. En Alsace, la ville de Strasbourg présente son patrimoine architectural en juillet 1976 (fig. 4).

En Aquitaine, la ville de Bordeaux accueille dans les Entrepôts Lainé, qui viennent d'être sauvés de la démolition, une exposition sur le patrimoine de la région. Un film est tourné à destination des écoles et plusieurs villages de Dordogne sont distingués pour leurs travaux de restauration et d'aménagements d'espaces publics. En Auvergne et en Bourgogne, la thématique des châteaux est abordée par les académies, en direction des publics scolaires. En Bretagne, la direction régionale du tourisme développe la signalisation des monuments, tandis que des associations font la promotion de restaurations d'édifices anciens exemplaires. De nombreuses régions, dont les villes participent aux concours nationaux et européens, organisent localement la présentation des expositions préparées pour Paris et Amsterdam. En Corse, ce sont des films et des publications qui sont réalisés et, en Lorraine, une très belle exposition faite à Nancy : *Nancy-Architecture 1900* alliant patrimoine et création, présentée entre 1977 et 1978 à Bruxelles, Gênes, Rome, Palerme, Lausanne, Munich et Paris. La Provence innove en réalisant une présentation au public des techniques de photogrammétrie et un fonds régional de photographies sur le patrimoine. Deux expériences régionales vont prendre une ampleur particulière, avec le soutien du ministère du Tourisme, l'année gothique en Picardie (1975) (Pernoud et al. 1975) et l'année romane en Poitou-Charentes (1976). La Picardie oriente toute sa communication touristique vers ses monuments gothiques, à travers

des visites-conférences, des colloques, des expositions artistiques et un programme de concerts, dont les Vêpres de Monteverdi données dans les cathédrales d'Amiens, Beauvais, Senlis, Noyon, Soissons, Laon et Saint-Riquier. Ce modèle est suivi l'année suivante en Poitou-Charentes pour l'art roman, avec comme points forts la mise en valeur des chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle et le festival de musique de Saintes. La caractéristique de ces manifestations culturelles globales a été leur haut niveau de qualité qui a perduré et essaimé dans les autres régions. Selon l'intuition de Jean Salusse, l'un des effets immédiats de l'AEPA 1975 a été l'explosion du tourisme culturel et la multiplication d'initiatives locales sur tout le territoire français révélant de nouveaux talents et suscitant des vocations. Les chantiers de restauration de patrimoine faits par des jeunes bénévoles ont abrité de nombreux étudiants en architecture, archéologie et histoire de l'art, devenus aujourd'hui des professionnels confirmés. Les festivals de musique et de théâtre constitueront un vecteur de développement économique pour la France et auront donné à beaucoup de jeunes artistes l'opportunité de travailler et d'être reconnus pour leurs talents.

La réflexion sur la portée et la signification de la conservation du patrimoine connut l'un de ses temps forts du 3 au 5 septembre 1975 : dans l'ancien collège royal de Saint-Maximin, en Provence (Salusse, Laurent et de Caze 1976), un colloque intitulé *Chantiers de jeunes et patrimoine architectural*, organisé par le ministère de l'Éducation Nationale, le Secrétariat d'État à la Culture, la CNMHS et les principales associations françaises de chantiers de jeunes, fut l'occasion de réunir des responsables d'associations provenant d'une dizaine de pays européens. Les débats qui s'y déroulèrent permirent d'évoquer l'ampleur de ce phénomène (environ 10 000 jeunes gens travaillant sur des chantiers archéologiques et de restauration de monuments anciens) et les aspects organisationnels, sociologiques et culturels de ces chantiers. Les conclusions du colloque portèrent sur la nécessité d'accroître la formation des responsables de chantiers et de développer l'information des élus locaux et propriétaires de monuments, maîtres d'ouvrages potentiels, ainsi que de solliciter les architectes et les conservations régionales pour accompagner et coordonner ces chantiers de jeunes. Du 9 au 12 avril 1975, aux Salines royales d'Arc-et-Senans en Franche-Comté, la fondation Claude-Nicolas Ledoux fit un colloque sur le thème de *L'avenir du patrimoine architectural à l'horizon 2000*. Étaient abordées en sous-thèmes : la relation entre la mémoire des hommes et le concept de patrimoine, la conscience de la durée des sociétés humaines, l'alliance entre la nostalgie du passé et la préparation d'un avenir moins destructeur de la nature et de la culture. En juin 1975, le ministère de l'Équipement et l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat réunirent à Toulouse un colloque sur l'habitat ancien (Salusse, Laurent et de Caze 1976). Il s'agissait de promouvoir l'intérêt de l'habitat ancien en l'opposant à la création de logements neufs en périphérie des villes et aux rénovations urbaines supposant la destruction de quartiers entiers. Les questions de l'atmosphère des villes anciennes, de l'animation urbaine, des repères mémoriels et de la variété des strates successives formant les quartiers historiques furent évoquées, rapprochant ainsi les spécialistes de l'urbanisme et du logement des spécialistes du ministère de la Culture. En mai 1976, un autre colloque innovant fut organisé par le ministère de l'Environnement et de la Qualité de la Vie, à Port-Cros, (Iles d'Hyères), sur le thème *Ensembles monumentaux et architecturaux et leur cadre naturel*. Il s'agissait de réfléchir à la préservation des espaces naturels ou agricoles en relation avec des ensembles architecturaux.

La section française d'ICOMOS, très sollicitée pour toutes ces manifestations, sortit renforcée de cette période. Un secrétariat permanent fut établi, tandis qu'en écho aux évolutions prônées par la CNMHS, une très forte ouverture se fit vers les villes et les associations concernées par les monuments, ensembles et sites, en plus des spécialistes professionnels. Un conseil français des villes d'art et d'histoire fut institué au sein d'ICOMOS France et les statuts furent modifiés pour passer de deux à trois collèges : aux architectes et aux spécialistes non-architectes on rajouta celui des personnes morales. Mais la réputation d'ICOMOS tiendra d'abord dans sa capacité à organiser des échanges internationaux et des colloques d'une haute qualité de réflexion. C'est ainsi que du 13 au 16 octobre 1976, Jean Sonnier, président de la section française et Jean Fosseyeux, son nouveau secrétaire général, accueillirent à Paris une réflexion sur « les restaurations françaises et la Charte de Venise ». Le colloque fut introduit par Piers Rodgers, directeur du secrétariat d'ICOMOS international, qui présenta la *Charte de Venise* comme le texte fondateur

consubstantiel à la création d'ICOMOS en 1964, lors du second congrès des architectes et techniciens des monuments historiques. Un peu plus de dix ans après cette création (de 1974 à 1977), les experts d'ICOMOS s'organisent en spécialités (pierre, bois, brique, photogrammétrie, restauration des jardins, villes historiques, architecture vernaculaire, impact du tourisme sur le patrimoine, intégration de l'architecture contemporaine aux ensembles anciens, patrimoine industriel, risque sismique...), et il est décidé d'évaluer les effets de la *Charte de Venise* sur la restauration des monuments anciens dans les différents pays. Ces réflexions devaient permettre une nouvelle rédaction de la Charte ou de nouveaux documents de référence spécifiques à des problèmes nouveaux. Le colloque de Paris (Parent et al. 1977) consistait, d'une part, à tirer des enseignements des expériences issues de l'AEPA 1975 et, d'autre part, à interroger les spécialistes sur leur pratique professionnelle confrontée aux principes de la Charte. Un apport considérable à cette réflexion est proposé par Michel Parent qui analyse longuement la Charte, la situe dans l'histoire des restaurations, notamment aux XIX^e et XX^e siècles, et montre l'ambiguïté de son expression sémantique distinguant reconstitution et restitution. L'utilisation des techniques modernes est interrogée par Michel Parent, mais aussi par Jean Taralon, à travers l'évolution des doctrines liée à l'évolution des techniques, François Enaud, avec un bilan critique des restaurations de peintures murales et Bertrand Monnet, sur la lisibilité des restaurations. Yves-Marie Froidevaux présente son intéressante expérience d'architecte en chef des monuments historiques dans le secteur du Cotentin, après les destructions de la Bataille de Normandie, et montre de très beaux exemples de créations architecturales destinées à compléter des monuments partiellement détruits, en lien avec les populations sinistrées. Les questions de la restauration des ruines et du traitement des vestiges issus de fouilles sont exposées par Jean Sonnier, tandis que Jacques Houlet présente les modalités de la restauration des centres anciens et des ensembles architecturaux, qui utilisent des règlements d'urbanisme, des interventions pilotes, une communication et des financements spécifiques ainsi que l'implication des populations, puis constate « l'impureté des restaurations à l'échelle d'une ville » qui renvoie vers de multiples possibilités, dont la réutilisation des immeubles anciens pour d'autres fonctions. Cette question spécifique de la réutilisation des monuments historiques est exposée avec beaucoup d'exemples très convaincants par Yves Boiret.

C'est lors d'un second colloque organisé à Avignon du 31 janvier au 4 février 1978 que la section française de l'ICOMOS reprendra ce thème : « Utiliser les monuments historiques ». Ces journées au Palais des Papes (Rigaud 1978) s'appuient sur cinq rapports issus de réflexions préliminaires :

1. Patrimoine et évolution culturelle, par Jacques Rigaud
2. Historique du phénomène d'utilisation, par François Enaud
3. Le sens du patrimoine et ses fonctions, par Michel Parent
4. Les données de l'architecture et les contraintes fonctionnelles par Yves Boiret
5. Le point de vue du maire par Jean-François Bazin, adjoint au maire de Dijon

Une série de carrefours de cas exposent ensuite de nombreux exemples : Lieux scéniques (André Rollier/Véronique Hartmann), centres culturels (Claudie Essig/Isabelle Maheu), édifices hospitaliers (Gabriel Pallez/Jean-Michel Leniaud), églises et trésors (Georges Costa/Catherine de Maupeou), forteresses et châteaux (François Enaud/Louis Decazes), résidences nobles et urbaines (Bruno de Saint Victor/Benjamin Mouton) développent une concentration de réalisations remarquables qui enrichissent la notion de monument historique de la nouvelle dignité qu'après sa qualité ancienne il retrouve dans son nouvel usage. Ces cas et d'autres, non cités mais évoqués dans leur principe, comme les églises désaffectées au culte, incitent à un surcroît d'attention aux possibilités des édifices et de sensibilité apportée aux interventions architecturales nécessaires à leur évolution. Cette riche présentation est une réponse imagée au débat tenu lors d'une table ronde sur le thème de la contradiction entre conservation du patrimoine et innovation sociale. Elle réunissait les administrateurs Alain Bacquet, Jacques Rigaud, Jean Morizot, l'homme politique Pierre Gay, le conservateur général Michel Parent, les architectes Antoine Grumbach, Bernard Huet, Leonardo Benevolo, Yves-Marie Froidevaux, Raymond Lemaire et Claude Charpentier. La question est introduite par Alain Bacquet, qui présente le mouvement d'innovation sociale comme une

pulsion qui bouscule l'espace bâti, *a fortiori* lorsque celui-ci a un caractère patrimonial. Il voit cependant une accalmie possible dans ce conflit structurel, évoquant l'idée d'une croissance zéro, nouvel horizon d'innovation sociale ne s'opposant plus au patrimoine devenu une valeur positive pour les populations. Antoine Grumbach ramène cette opposition à un problème d'adaptation entre des architectures existantes et des usages nouveaux, et présente la possibilité d'effectuer des collages entre strates successives des époques. Yves-Marie Froidevaux cite Paul Valéry dans *Eupalinos* : « il est des édifices muets, d'autres qui parlent, certains chantent ... » ; il attache la fonction vivante d'un édifice à l'esprit de son maître d'œuvre. Il insiste sur la nécessité de comprendre le sens des architectures anciennes avant d'entamer leur restauration et sur la prudence requise en cas de changement de fonction d'un édifice. « Il y a des morts qui valent mieux que le déshonneur. » Bernard Huet pense que cette attitude de mise en conflit de l'innovation sociale avec le patrimoine est une attitude élitiste très française qui n'existe pas dans d'autres pays et qu'il faut passer d'un patrimoine pour quelques-uns à un patrimoine pour tous, citant l'expérience de Bologne. Raymond Lemaire souligne la fragilité et la rareté des monuments historiques et considère que le passé ne revient pas. Leonardo Benevolo évoque Venise où tant qu'une société vit, la vie dure. « Si la société s'en va le décor ne peut se maintenir. Il faut inventer des méthodes de restauration sociale en même temps que de restauration des bâtiments. » Les conclusions de ce colloque sont très foisonnantes, entre le témoignage du directeur de la musique, Michel Maheu, enthousiaste face aux possibilités d'utiliser les monuments comme lieux de concert, Michel Parent qui compare l'extension des domaines du patrimoine à une conquête militaire et plaide pour une formation des architectes qui répande les compétences d'architecte restaurateur et fasse connaître la Charte de Venise, et Jean Morizot, directeur du centre culturel des Prémontrés, qui pense que le meilleur conservateur est l'utilisateur et qu'il ne faut pas hésiter à transgresser les bons principes pour faire vivre les monuments.

4. APRÈS 1976, LA CRÉATION DE LA DIRECTION DU PATRIMOINE

Lorsque l'on suit ces discussions vigoureuses on ne peut s'empêcher de penser à l'influence de Mai 1968 qui a traversé la société française de ces années et bousculé bien des principes. Ainsi en a-t-il été de la notion de monument historique, englobée en quelques années dans celle plus globale de patrimoine. L'année 1979 verra la création de la direction du patrimoine qui remplaçait la direction de l'architecture, au cours d'une réforme gouvernementale séparant l'architecture du ministère de la Culture pour une vingtaine d'années et rattachant la profession d'architecte et la partie « contemporaine » de cette discipline au ministère de l'Équipement. Cette réforme administrative révélatrice des tensions de la société française fut une rude épreuve pour les tenants d'un compromis dans cette « querelle des Anciens et des Modernes », mais donna une nouvelle vigueur au dynamisme de la notion de patrimoine architectural. En témoignent deux événements qui furent comme une réplique de cette belle année européenne du patrimoine de 1975 : la réalisation par le ministre de la Culture, Jean-Philippe Lecat, de « *L'année du patrimoine en France* » en 1980, et l'*institution des journées du Patrimoine* en 1982 par Jack Lang, ministre de François Mitterrand. Cette dernière manifestation qui perdure aujourd'hui a constitué avec la Fête de la musique une des plus belles réussites du ministère de la Culture. C'est pourquoi, si l'année européenne du patrimoine architectural a été quelque peu oubliée depuis quarante ans, la mobilisation sans précédent qu'elle suscita et les idées qui y furent lancées auront encore longtemps une influence profonde dans notre société.

RÉFÉRENCES

- Chabanis, Christian, et Yves Malécot. 1978. « Jean Salusse, in memoriam. » *Monuments Historiques* 5.
 Chastel, André, Michel Gallet, Daniel Rabreau, Jean-Pierre Mouillesseaux, et Philippe Duboy. 1975. *Les Monuments Historiques de la France*.

- Fau, Jean Claude. 1975. « Conques. » *Les Monuments Historiques de la France*.
- Guy, Michel. 1975. « Éditorial. » *Les Monuments Historiques de la France*.
- Laurent, Xavier. 2003. *Grandeur et misère du patrimoine. D'André Malraux à Jacques Duhamel, 1959–1973*, Mémoires et documents de l'École des Chartes 70, Travaux et documents du Comité d'histoire du ministère de la Culture 15. Paris : La Documentation Française.
- Leniaud, Jean-Michel. 2002. *Les archipels du passé, le patrimoine et son histoire*. Paris : Fayard.
- Ministère de la Culture française, Direction générale des Arts et Lettres, Administration du Patrimoine Culturel, Conseil de l'Europe, Direction de l'Environnement et des Pouvoirs Locaux, éd. 1977. *Un Avenir pour notre Passé. Patrimoine architectural européen*. Liège : D. Soledi.
- Parent, Michel (coordination), Jean Taralon, François Enaud, Bertrand Monnet, Yves-Marie Froidevaux, Jean Sonnier, Jacques Houlet, et Yves Boiret. 1977. *Le dixième anniversaire de la Charte de Venise*, numéro spécial de la revue *Les Monuments Historiques de la France* consacré aux actes du colloque organisé par ICOMOS France.
- Pernoud, Régine, Maurice Berry, Charles Waldschmidt, Philippe Seydoux, Jean Estienne, Claude Charpentier, Pierre Boquet, et Claude Josse. 1975. « Picardie. » *Les Monuments Historiques de la France*.
- Rigaud, Jacques (direction). 1978. *Actes du colloque d'Avignon sur la réutilisation des monuments historiques*, numéro spécial de la revue *Monuments Historiques* 5.
- Salusse, Jean. 1974a. « Éditorial et présentation du concours des villes d'art, cités d'histoire et villages de tradition. » *Les Monuments Historiques de la France*.
- Salusse, Jean. 1974b. « Le concours d'expositions des villes d'art et d'histoire et villages de traditions, 1975 année européenne du patrimoine architectural. » *Les Monuments Historiques de la France*.
- Salusse, Jean, Françoise Laurent, et Louis de Caze. 1976. *L'année européenne du patrimoine architectural et trois ans d'action au service du patrimoine français, 1974, 1975, 1976*: Paris, bulletin spécial d'ICOMOS France.
- Sarradet, Max, et Jean Secret. 1975. « Sarlat. » *Les Monuments Historiques de la France*.

¹ Notamment Françoise Laurent et Louis Decazes pour ICOMOS, et Véronique Hartmann (CNMHS), rédactrice en chef de la revue *Les Monuments Historiques de la France*.

² Je remercie tout particulièrement Jean Fosseyeux et Françoise Laurent pour les précieux conseils, la documentation et les explications qu'ils ont bien voulu m'accorder pour cet article.

³ Jean Salusse fut aussi président de la réunion des Théâtres Lyriques Nationaux, des Chorégies d'Orange et de la Fédération Méditerranéenne de la Culture.

⁴ Fontevraud, Pont-à-Mousson et Arc-et-Senans sont des centres culturels de rencontres.